

Le Courrier de Balbec



ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES IMMOBILIERS DE CABOURG

N° 41 – Hiver 2011

Site internet : blog.apic-cabourg.fr

L'Editorial

Le Président, le Bureau et le conseil d'administration vous souhaitent une très bonne année 2011 et, avant tout, une bonne santé.

En ce début d'année, nous tenons à rendre hommage à Mme Marie-Luise Herschtel. Durant quatre ans, elle a assuré la présidence de notre association avec diplomatie, courage et détermination. Nous ne pouvons que la remercier chaleureusement pour le travail accompli.

2011 s'annonce avec un dossier lourd qui commence à faire des « vagues » sur notre côte.

Le Grand port de Rouen a un projet de clapage de sédiments de la Seine en mer. Il s'agirait d'un dragage d'entretien des sédiments de la

Seine qui seraient immergés dans un site en mer, à environ dix sept km au large de notre Côte Fleurie, face à Villers-sur-Mer.

Ces sédiments seraient composés à 70% de sable et à 30% de vase. C'est la composition chimique de cette vase qui inquiète des élus, des associations, et, bien évidemment, les pêcheurs.

Vu l'enjeu économique et écologique du dragage, un vaste débat s'annonce auquel l'APIC souhaite participer.

Un autre projet nous intéresse vivement : **le Grand Paris.** L'amélioration des transports ferroviaire et autoroutier entraînera la modification de notre cadre de vie en favorisant le tourisme de court séjour. Il va falloir innover dans les secteurs des loisirs pour y faire face.

Que d'enjeux passionnants pour demain !

Henri de Selve de Sarran

LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET LA POINTE DE CABOURG

Souhaitée depuis un certain temps par notre association, la conférence de M. Jean-Philippe Lacoste sur la protection des espaces naturels du littoral normand a eu lieu fin octobre au Grand Hôtel devant une salle remplie, attentive et réactive. Notre président a eu le plaisir de saluer le maire et certains de ses adjoints qui se sont joints aux membres de l'APIC et aux sympathisants.

La mission du Conservatoire

Avant d'aborder le cas de la flèche dunaire de Cabourg, M. Lacoste donne, en sa qualité de délégué de Rivage Normandie, un aperçu dense, clair et passionnant de cette mission.

L'enjeu est en effet immense. Il s'agit de **protéger les rivages français** d'environ 6000 km **contre les assauts de l'urbanisation sédentaire et touristique**, de préserver donc des espaces naturels car **« on consomme du littoral, on n'en crée pas »**. Pour ce faire, des outils législatifs et réglementaires, nationaux et européens, ont été forgés au cours du temps et le Conservatoire a vu le jour.

Sa création répond à **la conviction** selon laquelle, face aux menaces qui pèsent sur le littoral, **l'Etat ne peut pas se contenter d'interdire ou d'empêcher. Il doit protéger activement** tout en respectant le droit à la propriété privée et en y associant la population et ses représentants.

Dans cet esprit et bien que l'intervention foncière puisse prendre d'autres formes (affectation du

domaine de l'Etat, droit de préemption, expropriation, donations, dations en paiement etc.), **la démarche du Conservatoire du littoral** veut être principalement celle d'un **acheteur à l'amiable de sites** et d'un **propriétaire** permettant leur **ouverture au public.**

Le Conservatoire intervient essentiellement dans trois cas :

- Le site est menacé par l'urbanisation et la cabanisation.
- Le site est menacé par la dégradation, p.e. par une surfréquentation touristique.
- Le site mériterait d'être ouvert au public.

Le Conservatoire exerce alors (en tant qu'établissement public national dont le conseil d'administration est composé pour moitié d'élus et pour moitié de représentants ministériels et de personnalités qualifiées, et qui est assisté par neuf conseils de rivages et un conseil scientifique) ses responsabilités de propriétaire : **il organise la gestion du site à protéger.** En commun accord avec les entités concernées : communes, régions, départements, associations etc., un dispositif de gestion est élaboré dont les programmes de réhabilitation et d'aménagement visent à **« cultiver l'esprit des lieux »**.

Pour ce faire, le Conservatoire dispose d'un **budget** proche de 55 millions d'Euros, essentiellement par l'affectation du produit de la taxe de francisation des navires de plaisance. Il peut également compter sur le soutien financier des collectivités territoriales, de l'Union européenne, des Agences de l'eau ainsi que sur l'aide du mécénat d'entreprise. Du côté des **moyens humains** : le Conservatoire emploie 150 agents et appuie son action sur

600 gardes du littoral, employés par les gestionnaires.

A ce jour, le Conservatoire a **acquis et mis en gestion 135 000 ha**. Il a préservé ainsi 1 000 kms de linéaire côtier ou encore 600 ensembles **naturels**. Ce **patrimoine représente 16% des côtes**, l'objectif étant d'atteindre les 33% d'ici 2050.

Le Conservatoire en Normandie

La Normandie seule représente environ 700 km du littoral français. Dans le Calvados, celui-ci est déjà urbanisé à 58%.

Les enjeux de la conservation sont :

- Les secteurs majeurs : l'estuaire de la Seine, la baie du Mont Saint Michel et l'archipel de Chausey.
- Les sites d'intérêt international : la presqu'île de la Hague, les falaises du Pays de Caux et du Cotentin.
- Les sites d'intérêt national ou régional : les plages du débarquement, l'estuaire de l'Orne, les marais en tant que fenêtres de non urbanisation.

Aujourd'hui, le Conservatoire est propriétaire de **90 km des rivages normands** ce qui représente 13% du littoral normand dans sa totalité, un chiffre inférieur à la moyenne nationale. L'objectif est d'atteindre, comme sur le plan national, l'acquisition et la mise sous gestion d'un tiers du linéaire côtier d'ici 2050.

Les sites naturels protégés les plus nombreux et les plus importants se trouvent sur la presqu'île de la Hague et dans la baie de Seine. Sur notre côte intensément urbanisée, citons les sites

proches de Cabourg : Batterie de Merville, Vaches noires, marais de Villers-Blonville, Mont-Canisy.

Le Conservatoire à Cabourg

Le projet d'acquisition de la Pointe de Cabourg par le Conservatoire du littoral se situe dans ce contexte général.

Ce projet revêt presque un **caractère symbolique** car **cette flèche dunaire** de 3,5 hectares environ, située à l'embouchure de la Dives, **est le dernier kilomètre de littoral non construit à Cabourg**.

Faut-il parler d'une menace d'urbanisation planant sur cet espace naturel auquel il aurait fallu trouver une parade? Notons que, hormis les deux petites parcelles privées à l'entrée de la dune (supposées biens « sans maître »), les terrains en cause sont propriété de la commune et de l'Etat.

En revanche, ce milieu dunaire a un **intérêt écologique et paysager** certain dans une ville qui connaît une forte fréquentation touristique. Il abrite **de nombreuses espèces d'oiseaux et de plantes**.

Ouvrir cet écosystème à la fréquentation du public tout en préservant cette « relique » - fragile et menacée - de ce qu'était le paysage littoral normand, voilà le défi. Restaurer et aménager le site afin d'en faire **une « vitrine pédagogique et de communication » du rôle du Conservatoire**, voilà l'effort à accomplir.

La gestion du site comprend notamment :

- la restauration et la multiplication des ganivelles pour canaliser le public,

- l'élimination adaptée à ce milieu fragile, des déchets accumulés dans la laisse de mer et sur les berges,
- l'aménagement de zones de nidification,
- la lutte contre l'érosion et le risque de submersion,
- la suppression du sentier bétonné,
- l'accueil et la sensibilisation du public (panneaux pédagogiques, sorties « nature » etc.).

A la lumière de ce qui précède, il va de soi que cette gestion de la Pointe de Cabourg ne pourra se faire qu'en étroite collaboration avec la Ville et la CCED.

Françoise Reinach

Marie-Luise Herschtel

NB. Nous remercions le Conservatoire du littoral, Délégation Normandie, pour la documentation mise à notre disposition.

Breve...breve

Et surprise, surprise : **deux nouveaux réverbères ont fait leur apparition sur la Digue**, au niveau de l'avenue de la Brèche-Buhot. L'un est de style moderne, l'autre de style classique avec un globe assez volumineux ! Serait-ce un test en vue d'un éventuel changement de la totalité des réverbères de la Digue ?

Dans cette éventualité, et sans même aborder le coût que ces travaux représenteraient pour la Ville, ces réverbères sont **bien moins hauts** que ceux qui nous éclairent actuellement. Ils pourraient alors devenir une attraction pour de jeunes

vandales, **les globes étant des cibles tentantes et faciles**. Obelix, dans un mouvement d'humeur, pourrait s'emparer du menhir comme projectile.

En outre, ces réverbères d'essai éclairent la Digue mais, **leur rayonnement lumineux étant plus bas**, il subsiste au pied de la Digue **une large et dangereuse zone d'ombre**. Avouons qu'il est pour nous bien plus agréable et rassurant de nous y promener le soir quand il nous est possible d'avoir une vue d'ensemble de l'espace digue-plage.

Vivent les essais !

H. de S.

Le Courrier de Balbec

N°ISSN : 1283-9299

Comité de rédaction :

Les membres du conseil d'administration

Rédaction du N° 41 terminée le

6 janvier 2011